



**COMPTE RENDU**  
**Réunion du Conseil syndical du**  
**Mercredi 18 Mars 2015 à 18h30**

*Lieu : Salle des fêtes de Saint Martin de Vaulserre*

Désignation du secrétaire de séance : Mme Isabelle MUSY

**1. Procès verbal de la réunion du 25 novembre 2014**

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2014.

**◆ FINANCES**

**2. DELIBERATION Compte Administratif de l'exercice 2014**

*Voir Doc COMPTE ADMINISTRATIF 2014*

	Résultats à la clôture de l'exercice 2013		Opérations de l'exercice 2014		Résultats à la clôture de l'exercice 2014	
	Déficits	Excédents	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		535 663,57€	2 868 780,65€	2 910 761,48€		41 980,83€
Section d'investissement		271 771,45€	233 305,02€	451 748,34€		218 443,32€
<b>Totaux</b>		<b>807 435,02€</b>	<b>3 102 085,67€</b>	<b>3 362 509,82€</b>		<b>260 424,15€</b>

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte administratif tel que présenté par le Président.

**3. DELIBERATION Compte de Gestion de l'exercice 2014**

Le compte de gestion a été dressé par monsieur BOSSI, trésorier.

Ce document n'appelle aucune observation et il est conforme au compte administratif 2014.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de gestion 2014.

#### 4. DELIBERATION Affectation du résultat de l'exercice 2014

Monsieur le Président expose au Conseil syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2014 est de 391 980,83 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif 2014 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : 391 980,83 €
- Section d'investissement : 490 214,77 €.

Compte-tenu du résultat excédentaire des deux sections, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015, comme suit :

- Report de la totalité de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement :  
>>490 214,77€
- Report de la totalité de l'excédent de fonctionnement sur la section de fonctionnement : 391 980,83 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	41 980,83€
B-Résultats antérieurs reportés	350 000,00€
C-Résultat à affecter	391 980,83€
D-Solde d'exécution d'investissement	
E-Résultat de l'exercice	218 433,32€
F-Résultats antérieurs reportés	271 771,45€
R001 Excédent de financement	490 214,77€
G-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	365 359,00€
Recettes	0€
Besoin de financement F	0€
AFFECTATION = C	391 980,83€
1) affectation en réserves R1068 en investissement	0€
2) H Report en fonctionnement R002	391 980,83€
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

*Question de M. Baclet : En section de fonctionnement, en ajoutant les résultats de clôture de l'exercice 2013 aux résultats de l'exercice de 2014 on ne retombe pas sur l'excédent de financement de 391 980.83€.*

*Réponse de M. Pagniez : Il s'avère qu'en 2014, une affectation à l'investissement de 185 663,57€ a été réalisée. Aussi le résultat de financement est bien de 391 980.83€ (535 663.57-185 663.57=350 000€ auquel on ajoure le résultat de 2014 de 41 980,83€)*

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2014 proposé par le Président.

## 5. DELIBERATION Budget Primitif de l'exercice 2015

### EXPLICATIONS DU BUDGET :

#### >>>dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fournitures en hausse en raison d'achat de sacs de pré-tri;
- Un tonnage des ordures ménagères stable, mais une augmentation des coûts de traitement en raison du coût de l'incinération +1% , de la TGAP +1%, du nouveau marché de collecte +1%.
- Des coûts de tri des papiers et des emballages à la hausse, par la prise en compte d'une augmentation significative des tonnages d'emballages +23%;
- Une stabilisation des dépenses d'entretien de bâtiments des déchèteries ;
- Des dépenses de personnel en hausse en raison de remplacements d'agents en maladies sur les déchèteries ;
- Des dépenses d'intérêts stables correspondant à l'emprunt pour la décharge ;
- Des dotations aux amortissements en forte hausse en raison du début des amortissements pour les déchèteries (117 667€).
- Des dépenses imprévues limitées à 1,78% du budget de fonctionnement;
- Pas de virement à la section d'investissement qui s'équilibre elle-même

**Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 3 261 445 €.**

#### >>>dépenses d'investissement

- Un remboursement d'emprunt (21 801€ en 2015) ;
- Une enveloppe de 5000€ pour des subventions aux particuliers à l'achat d'un broyeur à usage domestique ;
- Prévision de dépense informatique en cas de panne (2000€)
- La fourniture de matériel pour les déchèteries, de caméras de vidéosurveillance et des bacs à ordures ménagères (31 000€) ;
- La fourniture d'un deuxième véhicule de service (12 000€)
- La fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées pour les ordures ménagères et le tri sélectif (542 435€) ;
- Les travaux de Génie Civil pré-payés par le Sictom (mais refacturés aux communes) pour 150 000€.

**Le total des dépenses d'investissement s'élève à 793 039 €, reports inclus.**

#### >>> recettes de fonctionnement:

- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 191 000€ ;
- Les contributions des professionnels pour l'accès en déchèteries 9 000€ ;
- Recettes des composteurs par les ménages pour 900€ ;
- Les soutiens Adelphe pour la collecte sélective pour 240 000€ ;
- La redevance spéciale des administrations et des entreprises pour 110 000€ ;
- Les contributions des collectivités sont de :

○ Communauté de communes des Vallons du Guiers	1 088 570,00 €
○ Communauté de communes Val Guiers	1 074 722,00 €
○ Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	18 537,00 €
○ SICTOM de la Région de Morestel	105 029,00 €
○ SIVOM du BAS Bugey	2 439,00 €

## >>> recettes d'investissement :

- Remboursement anticipé du FCTVA sur les travaux d'investissement 2014 pour 29 157€
- Des remboursements des communes pour les travaux de Génie Civil des conteneurs enterrés de 50 000€.
- Un emprunt de 106 000€
- Des excédents reportés à hauteur de 490 215€

### **CONCLUSION :**

*Un budget de dépenses en hausse par rapport à 2014 mais grâce à des recettes supplémentaires (soutiens Adelphe), et des excédents de fonctionnement de 2014, nous pouvons nous permettre des demandes de participations en légère hausse n'impactant pas le taux de TEOM des communautés de communes.*

*M. Pagniez précise que la communauté de communes Val guiers a déjà voté un taux de TEOM identique à l'année précédente, et que la communauté de communes des Vallons du Guiers votera également la semaine suivante un taux de TEOM qui devrait être identique.*

A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2015 proposé par le Président.

## ◆ **PERSONNEL**

### **6. INFORMATION Embauche d'un secrétaire comptable**

M. le Président rappelle que notre secrétaire comptable a quitté le SICTOM du Guiers au 01 février pour un détachement d'un an au sein de l'éducation nationale.

Afin de remplacer cet agent, le SICTOM a embauché M. Grabowski pour une durée d'un an avec possibilité de titularisation à la fin de la période de détachement de notre ancienne secrétaire-comptable.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

### **7. DELIBERATION Suppression du poste d'ingénieur territorial du tableau des effectifs**

Vu la nomination au grade d'ingénieur principal du Directeur du SICTOM, l'assemblée a validé lors du dernier conseil l'ouverture d'un poste d'ingénieur principal afin d'y nommer M. Crouzet actuellement directeur du Sictom.

M. le Président propose maintenant de fermer le poste d'ingénieur territorial non pourvu.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la suppression du poste d'ingénieur territorial du tableau des effectifs.

## **8. DELIBERATION Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère**

Le président explique qu'en raison d'absences possibles du personnel administratif au sein des services, le Sictom du Guiers souhaite recourir au service de mission temporaire du Centre de gestion de l'Isère pour le remplacement ponctuel.

Il est proposé à l'organe délibérant :

- de recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;

- d'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du SICTOM du GUIERS, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service «remplacement» du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de l'isère.

## **◆ ORDURES MENAGERES**

### **9. DELIBERATION Attribution du marché de travaux d'implantation des conteneurs enterrés**

En vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur son territoire, le syndicat a mené une étude globale sur l'évolution du service afin d'en améliorer la qualité, d'en maîtriser les coûts et d'en réduire les impacts environnementaux.

Cette étude a identifié, parmi les leviers d'optimisation prioritaires, l'installation de conteneurs d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés destinés aux ordures ménagères résiduelles et aux déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verres).

Un marché de fourniture a été lancé en 2014 et la société TEMACO a été retenue pour équiper les communes.

Dans un deuxième temps un marché de Génie Civil a été lancé sous la forme d'un accord cadre Travaux (procédure adaptée).

La Commission d'appel d'offres a retenu 4 entreprises : Dumas TP, Eiffage, Favier, Giroud Garampon.

A chaque opération d'implantation, les 4 entreprises seront remises en concurrence et une entreprise sera retenue pour effectuer les travaux.

Il convient de délibérer pour autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'attribution du marché de travaux d'implantation des conteneurs enterrés et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

## 10. INFORMATION Présentation de la 1ère caractérisation d'ordures ménagères

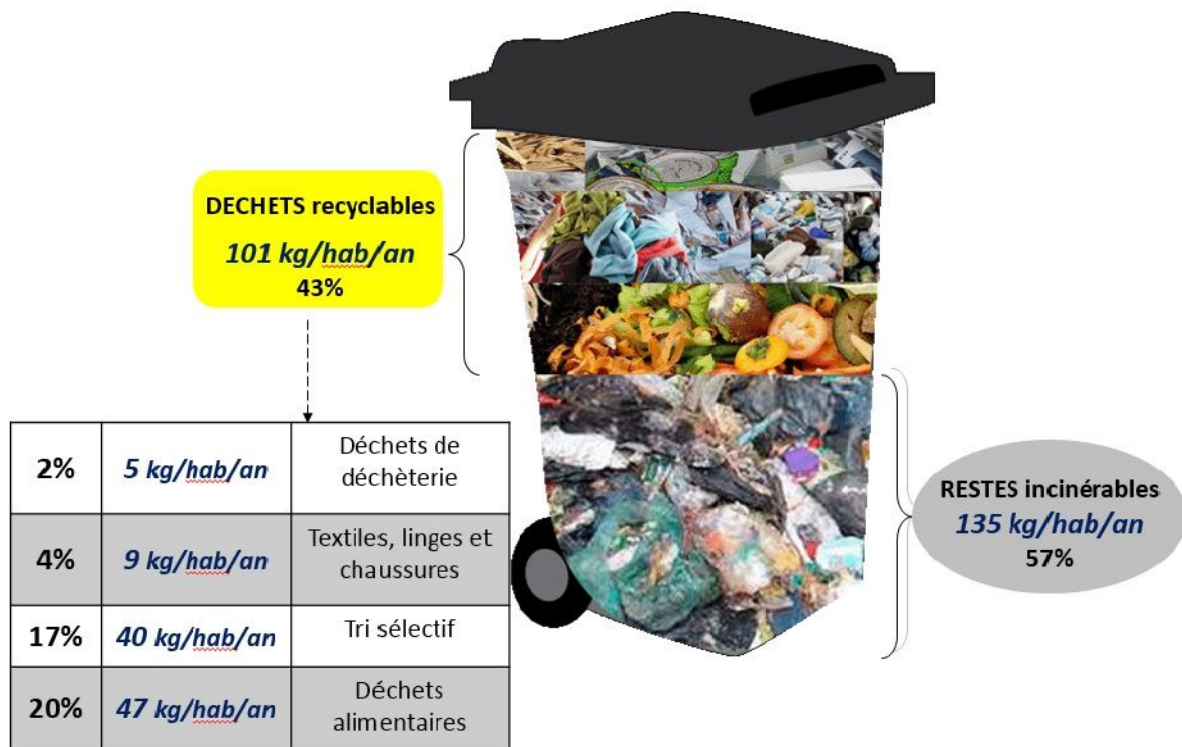
Le Président rappelle que dans le cadre du dernier marché de collecte, la société titulaire avait proposé la réalisation d'une caractérisation sur les ordures ménagères par an.

La première caractérisation a eu lieu le 18 décembre 2014 et concernait un échantillon de la commune de Pont de Beauvoisin.

Caractérisation : détermination de la composition d'un gisement de déchets donné ; ici les déchets collectés sur les hypercentres de Pont-de-Beauvoisin Isère et Savoie.

Objectif : connaître les quantités de déchets recyclables encore collectés avec les ordures ménagères sur le territoire du Sictom du Guiers.

Résultats : Les déchets collectés en camion benne sur les hypercentres de Pont-de-Beauvoisin Isère et Savoie étaient constitués de 57% de déchets incinérables et 43% de déchets recyclables (données exprimées en poids). Plus de détails ci-dessous :



Commentaires :

- ◆ Ces résultats devraient être présentés aux élus en conseils municipaux et aux usagers grâce aux bulletins communaux.
- ◆ Chimilin souhaiterait plus de communication sur les consignes de tri et éventuellement prévoir le passage de l'ambassadeur du tri en porte à porte chez tous les habitants de sa commune.

## ◆ OPTIMISATION

### 11. INFORMATION Présentation des réflexions en cours de la commission « OPTIMISATION »

#### >> Intervention de M. Marcel

La commission travaille sur plusieurs projets et notamment :

#### ❖ Réflexion autour de la tarification incitative :

- Rencontre avec la CC de la Plaine de l'Ain en taxe incitative.
- Echanges autour des systèmes de financement incitatif: taxe et redevance incitative.
- Volonté de ne pas s'engager trop rapidement sans avoir trouvé un système qui satisfait la majorité.
- La commission va continuer à suivre les retours d'expériences des autres collectivités.

#### ❖ Conteneurs (semi)-enterrés

- Conteneurs prévus sur 2015 : 40 au total (14 ordures ménagères et 26 pour le tri sélectif).
- Plans d'implantation en cours de validation par les communes et les collecteurs.
- Volonté de travailler sur une prescription pour les futurs permis de construire >> permettrait de prendre en compte la gestion des déchets en amont et prévoir le mode de collecte (conteneurs enterrés ou bacs roulants normés).

#### ❖ Dotation en bacs normés pour les ordures ménagères

- Volonté forte de la commission pour imposer la collecte en bacs normés >> plus hygiénique et prévient les risques d'accident du travail (objets piquants coupants ou tranchants dans les sacs, TMS, etc.)
- Réflexion sur la distribution aux habitants de bacs à prix coutant en partenariat avec les communes.
- Souhaite que les communes prennent une délibération sur l'obligation d'utiliser des bacs normés pour la collecte.

## ◆ DECHETTERIES

### 12. DELIBERATION Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E

La convention OCAD3E qui nous lie est arrivée à échéance au 31 décembre 2014. Afin de maintenir la continuité du service d'enlèvement des D3E et de faciliter l'établissement des états trimestriels des versements, le Président vous propose de signer une nouvelle convention à effet au premier jour du trimestre anniversaire – donc le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le renouvellement de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E pour la poursuite de la collecte des déchets électriques et électroniques sur les déchèteries.

### 13. INFORMATION Présentation des projets en cours de la commission « DECHETTERIES »

M. Bavuz présente les projets en cours de la commission « Déchèteries » :

#### 1. Horaires d'ouverture des déchèteries :

<b>HORAIRE D'OUVERTURE du lundi après-midi au samedi</b>	
<b><i>ETE : du 01/04 au 30/09</i></b>	
MATIN	9 H 30 - 12 H 00
APRES-MIDI	14 H 00 - 18 H 30
<b><i>HIVER : du 01/10 au 31/03</i></b>	
MATIN	9 H 30 - 12 H 00
APRES-MIDI	14 H 00 - 17 H 00

#### Commentaires :

L'objectif est d'étudier différents scénarios de changement des horaires d'ouverture des déchèteries afin de corriger certains horaires mal adaptés :

- Faible fréquentation en été entre 18h et 18h30
- Période d'hiver et d'été identique à ce jour (6 mois chacune)
- Forte fréquentation en été donc besoin d'horaires plus larges
- Faible fréquentation en hiver donc voir si une baisse du volume horaire est possible

Les gardiens des déchèteries manifestent aussi le besoin de modifier les horaires avec pour objectif :

- Deux jours consécutifs de repos et priorité au samedi
- Si pas possible 1 samedi sur trois
- Raccourcir le temps de midi à 1 heure au lieu de 2 heures



Aussi, 8 scénarios ont été présentés en commission. Chaque scénario propose une amélioration sur au moins un des objectifs présentés ci-dessus. La commission poursuivra sa réflexion pour ne pas pénaliser les habitants tout en permettant d'améliorer les conditions de travail des agents.

## **2. PRESENTATION DE DIFFERENTS SYSTEMES DE contrôle D'ACCES**

Afin d'assurer un contrôle des entrées des particuliers et une tarification pour les professionnels, certains collectivités mettent en place des systèmes de contrôle d'accès par carte, badge ou plaque minéralogique. La commission étudie les différentes possibilités, les coûts et les avantages/inconvénients de chaque solution :

- ➔ Investissement important mais contrôle automatique des entrées
- ➔ Contestations plus difficiles
- ➔ Régulation du flux sur le haut de quai
- ➔ Meilleur contrôle des apports professionnels
- ➔ Statistiques fiables et exploitables (pas le cas aujourd'hui)
- ➔ Mise en place d'une tarification unique indispensable pour les professionnels

Une visite sur des collectivités qui ont développés ce système sera programmée :

- ↳ Pays Voironnais pour les lectures de plaques minéralogiques
- ↳ Beaurepaire pour les cartes à puces.

M. Bavuz détaille également le système de vidéosurveillance mis en place sur la déchèterie des Abrets pour 3 mois afin d'alerter le Sictom et la Gendarmerie en cas de détection de passage en dehors des heures d'ouverture.

## **◆ COMPOSTAGE**

### **14. DELIBERATION Tarifs de location d'un broyeur professionnel aux communes membres**

M. le Président présente les résultats de location du broyeur aux communes depuis son lancement en février 2012 :

- Bilan location du broyeur : au 12 mars 2015 : 55 locations
- 220 heures de broyage
- Env. 1240 m<sup>3</sup> broyés

Le prix de location de 15 euros/h de broyage a été fixé par le conseil syndical en date du 15 décembre 2011. La tarification pour les communes a bénéficié de deux années de gratuité afin de permettre le lancement de ce dispositif.

M. le Président propose aux membres du conseil syndical de prolonger la gratuité de location du broyeur pour l'année 2015, dans l'objectif de favoriser toujours plus l'utilisation de cet outil. Le tarif de location pour les associations et les autres administrations restant au tarif de 15€/heure de broyage.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le poursuite de la gratuité de location du broyeur aux communes, ainsi que la poursuite de la gratuité sur les années à venir sans besoin de délibérer chaque année. La location aux administrations et associations est fixée à 15€/heure de broyage comme l'année 2014.

## **15. DELIBERATION Prolongation de l'attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers en 2015**

Dans l'objectif de prévention de la production des déchets verts, le SICTOM a décidé d'agir sur les particuliers et de proposer depuis 2012 une subvention de 25% du montant d'achat d'un broyeur à usage particulier, plafonné à 400€.

- Les résultats à fin 2014 montrent :
  - 89 broyeurs ont été subventionnés
  - Des broyeurs neufs allant de 200€ à 23265€
  - 13 achats groupés

Monsieur le Président, propose de reconduire cette opération en 2015, en allouant une enveloppe de 5000€ maximum sur cette opération.

L'attribution des subventions se fera sous réserve des crédits disponibles et limitée par une enveloppe annuelle. Il convient donc de délibérer sur la poursuite de l'attribution de cet engagement pour l'année 2015.

Par ailleurs, le Sictom du Guiers a été sollicité par l'association des habitants de Leschaux sur la commune de Champagneux qui regroupe une centaine d'habitants. Cette association dispose déjà de différents matériels achetés en commun : tondeuse, remorque, taille haie... A ce jour l'association souhaiterait acheter un broyeur de bonne capacité pour mettre à disposition des adhérents et sollicite le Sictom pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le Président propose aux membre du conseil de prolonger pour 2015 l'attribution de subventions à l'achat de broyeurs à hauteur de 25% du montant du broyeur, plafonné à 400€, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 5000€. Il propose également d'élargir l'octroi de cette subvention aux associations d'habitants du territoire. Il est entendu que la subvention est accordée aux associations qui ne pratiquent aucune activité commerciale avec le broyeur en question et qui ne concerne que des habitants du périmètre du Sictom du Guiers.

A l'unanimité, l'assemblée autorise la reconduction d'une enveloppe de 5000€ pour l'attribution de subventions à l'achat de broyeurs pour les particuliers, limitées à 25% du montant du broyeur et plafonnées à 400€, et autorise l'octroi de subventions aux associations du territoire sous réserve qu'elles ne pratiquent aucune activité commerciale avec le broyeur en question et concerne que des habitants du périmètre du Sictom du Guiers

## **16. DELIBERATION Fixation d'un tarif pour la dotation d'un composteur supplémentaire**

Monsieur le Président explique que des usagers du territoire demandent à pouvoir être dotés d'un deuxième composteur en supplément du premier.

Il rappelle par ailleurs que le prix d'un composteur de 600 litres est aujourd'hui de 62,16 €TTC facturé 30€ aux habitants.

Le Président propose de facturer l'octroi d'un deuxième composteur de complément à prix coutant (arrondi tel que précisé ci-dessous) :

>>cession d'un composteur de 600 litres supplémentaire à 60€

A l'unanimité, l'assemblée approuve le vente de composteurs supplémentaires au tarif de 60€.

## **17. INFORMATION Présentation des réflexions en cours de la commission « COMPOST »**

### **>> Intervention de M. BLONDON sur les biodéchets**

- Tonnage collecté de mai à décembre 2014 = 21 tonnes valorisées par méthanisation au lieu de l'incinération.

- Bilan financier au niveau de la collecte et du traitement :

*21 tonnes en incinération >>>> 21 T \* 238 € = 5000 €*

*21 tonnes en méthanisation >>> 21 T \* 218 € = 4 580 €*

*>> Gain de 420 €*

- 4 nouveaux établissements depuis début 2015 :

Maison de retraite de St-Genix-sur-Guiers, maison de retraite « la quiétude » de Pont-de-Beauvoisin Savoie, boulangerie Trillat et le restaurateur du « Coq en Velours » à Aoste.

- Développement de la filière aux structures privées pour augmenter le tonnage collecté en biodéchets et continuer la collecte pendant les vacances scolaires.

### **❖ La suite**

- Communiquer sur l'expérimentation de la filière et l'implication de tous les établissements
- Pérennisation de la filière et augmentation du nombre de structures collectées

## **◆ COMMUNICATION**

### **18. Bilan des animations dans les écoles 2014**

Le SICTOM du Guiers est engagé depuis l'automne 2009 dans un programme de sensibilisation des élèves de primaire sur l'ensemble des 22 communes qui composent son territoire.

L'année 2014 fut riche pour Bernard PELLISSIER, ambassadeur du tri au SICTOM du Guiers, qui compte près de 75 **interventions** dans les écoles du territoire, représentant plus de **1875 élèves** !

>> **11 écoles** ont donc reçu la visite de l'animateur du SICTOM.

Chaque classe a ainsi reçu une information claire et précise sur le tri et le recyclage des déchets. Une sensibilisation a également été apportée sur la prévention de la production de déchets :

- Tri des déchets et recyclage = 33 animations ;
- Limiter sa production de déchets en jouant sur sa consommation = 8 animations ;
- Fabriquer du papier recyclé à partir de vieux journaux = 15 animations ;
- Faire du compost et comprendre la dégradation de la matière organique = 3 animations ;
- Visites du centre de tri, de l'incinérateur et des déchèteries = 9 visites ;
- Animations Val Guiers formation : 2 interventions
- Conseil Municipal des Jeunes : 1 intervention (Chimilin)

L'objectif de ces animations, proposées gratuitement par le SICTOM, est bien sûr, une prise de conscience dès le plus jeune âge des gestes de tri et la protection de l'environnement.

Ces animations sont, la plupart du temps, prolongées en classe par les enseignants qui font travailler les enfants sur cette thématique.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

## 19. Projets de communication pour 2015

Afin de poursuivre son action de sensibilisation, le SICTOM du Guiers va s'engager dans les opérations de communication suivantes :

- Sensibilisation en porte à porte en 2015 : St Genix sur Guiers...
- Poursuite de la sensibilisation dans les écoles
- Evolution du site internet
- Participation aux brocantes, biennale, animations pour enfants, forum des associations...
- Sensibilisation des gros producteurs de bio-déchets au tri et à la valorisation
- Préparation d'un flyer pour les zones équipées de conteneurs enterrés.

Ce point n'appelle aucune autre observation.

## ◆ DIVERS

### 20. Questions diverses...

- Distribution Compost le samedi 4 avril 2015 de 8h à 12h
- Incivilités sur le tri des déchets : actions de sensibilisation à poursuivre
- Projet de recyclerie porté par Isactys : intervention dans les communautés de communes pour présenter le projet et rencontre des élus du territoire. Le Sictom du Guiers est partenaire du projet. M. Pagniez précise qu'actuellement aucun financement du Sictom n'est à l'ordre du jour pour ce projet.

**PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL EN JUIN 2015**